

CERTIFICATIONS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE EN MATHÉMATIQUES-PHYSIQUE-CHIMIE

LES TEXTES OFFICIELS

- [BO n° 13 du 31 mars 2016](#) • [Arrêté du 11 juillet 2016](#) • [Arrêté du 30 août 2019](#)
- [Eduscol : Définition et caractéristique du CCF](#)

DIFFÉRENTES INFORMATIONS SUR LES DIPLÔMES ET LES SPÉCIALITÉS

- [Groupements par spécialités \(Bac Pro\)](#) • [Liste des diplômes intermédiaires](#)
- [Liste des spécialités de Bac Pro](#) • [Liste des spécialités de CAP](#)

RÉCAPITULATIF POUR LE MODE D'ÉVALUATION EN CCF - 2019-2020

CURSUS BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL EN 3 ANS

Seconde
Professionnelle

Mathématiques :
Aucune évaluation
certificative.

Physique-chimie :
Aucune évaluation
certificative.

DIPLÔME INTERMÉDIAIRE (BEP OU CAP)

Première
Professionnelle

Mathématiques :
Une situation
d'évaluation** d'une
durée de 45 min sur 20

Physique-chimie * :
Une situation
d'évaluation d'une
durée de 45 min sur 20

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Terminale
Professionnelle

Mathématiques :
• Première séquence
d'évaluation** d'une
durée de 45 min sur
10 points, **avant la fin
du premier semestre.**
• Seconde séquence
d'évaluation** d'une
durée de 45 min sur
10 points, **avant la fin
de l'année scolaire.**

Physique-chimie * :
• Première séquence
d'évaluation d'une
durée de 45 min sur
10 points, **avant la fin
du premier semestre.**
• Seconde séquence
d'évaluation d'une
durée de 45 min sur
10 points, **avant la fin
de l'année scolaire.**

CURSUS CAP EN 2 ANS

Première
année de CAP
(rentrée 2019)

Mathématiques :

Aucune évaluation
certificative
(l'évaluation se déroulera
en deuxième année de CAP
en 2020-2021)

Physique-chimie :

Aucune évaluation
certificative
(l'évaluation se déroulera
en deuxième année de CAP
en 2020-2021)

Deuxième
année de CAP
(rentrée 2019)

Mathématiques :
Seconde séquence
d'évaluation** d'une
durée de 30 min sur
10 points, et avant la
fin de la seconde
moitié de la
formation.

Physique-chimie :
Seconde séquence
d'évaluation d'une
durée de 30 min sur
10 points, et avant la
fin de la seconde
moitié de la
formation.

*Pour les spécialités comprenant des sciences physiques et chimiques. ** Un exercice au moins comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question (s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examineur. Ces questions permettent d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.